



Procès-verbal du samedi 04 juillet 2026

Salle STELLA, La Trinité

Président de séance : M. Alain BROCHE

Présents : M. ALCOVERRO Pierre, représentant de la Ligue Méditerranée
Mme et MM. Les membres du Comité Directeur du District de la Côte d'Azur de Football
Mmes et MM les Présidents de Clubs (ou leurs représentants),
Mmes et MM. les salariés du District de la Côte d'Azur de Football.

Assemblée Générale Extraordinaire

1. Appel des délégués - Quorum

L'Assemblée Générale d'Été du District de la Côte d'Azur de Football se réunit le samedi 4 juillet 2026 à la Salle La Stella de La Trinité, sous la présidence de M. Alain BROCHE, Président du District.

Après l'émargement des représentants des clubs, le Président constate que le quorum est atteint et ouvre les travaux de l'Assemblée Générale.

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des représentants des clubs, remercie la Ville de La Trinité pour son accueil ainsi que le Football Club de La Trinité pour sa contribution à l'organisation de cette Assemblée Générale.

Après vérification des pouvoirs, il est constaté que :

- **80 clubs** sont présents ou représentés ;
- **529 voix** sont représentées, soit **85 %** des voix composant l'Assemblée Générale.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée Générale est appelée à examiner les points suivants :

- Assemblée Générale Extraordinaire ;
- Assemblée Générale Ordinaire ;
- Bilan de la saison 2025-2026 ;
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Financière du 29 novembre 2025 ;
- Présentation et adoption du budget prévisionnel 2026-2027 ;
- Modifications réglementaires ;
- Réforme des compétitions féminines ;
- Football des Enfants ;

- Projet Club ;
- Arbitrage ;
- Intervention de l'Amicale des Éducateurs de Football des Alpes-Maritimes ;
- Questions diverses.

Le Président remercie de leur présence les personnalités ayant répondu à l'invitation du District.

Prennent successivement la parole :

M. Ladislav POLSKI, Maire de La Trinité, qui se félicite d'accueillir l'Assemblée Générale du District et rappelle l'attachement de la commune au développement du sport et du football amateur ;

M. Najim ABDELKADER, Président du Football Club de La Trinité, qui souhaite la bienvenue aux représentants des clubs et remercie le District d'avoir choisi son club pour l'organisation de cette Assemblée Générale ;

M. Alexandre SARADJIAN, représentant M. Éric CIOTTI, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, qui transmet les salutations de ce dernier et réaffirme le soutien de la Métropole aux actions conduites par le District ;

M. Pierre ALCOVERRO, représentant M. Éric BORGHINI, Président de la Ligue Méditerranée de Football, qui souligne la qualité du travail réalisé par le District et salue l'engagement des dirigeants, bénévoles, éducateurs et arbitres au service du football amateur.

Le Président remercie les intervenants pour leurs allocutions avant de poursuivre les travaux de l'Assemblée Générale.

POINT N°1 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le Président ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Il rappelle que plusieurs adaptations des Statuts du District sont proposées afin d'assurer leur conformité avec les dispositions fédérales et de faire évoluer certains articles relatifs au fonctionnement des instances du District.

Les modifications rédactionnelles ou de pure mise en conformité ne nécessitant pas de vote sont présentées à l'Assemblée. Deux articles sont soumis à son approbation.

Vote n°1 – Article 12.4 des Statuts

Le Président présente la modification de l'article 12.4 des Statuts relative aux attributions des instances dirigeantes du District.

Résultat : 84,3 %

L'Assemblée adopte la modification de l'article 12.4 des Statuts.

Vote n°2 – Article 14.5 des Statuts

Le Président présente ensuite la modification de l'article 14.5 des Statuts relative aux dispositions applicables en matière de rémunération.

Résultat : 63.79 %

La modification de l'article 14.5 des Statuts n'est pas adoptée.

Aucune autre question n'étant soulevée dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Président en prononce la clôture et ouvre immédiatement les travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire.

POINT N°2 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Président ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire et remercie les représentants des clubs pour leur participation aux travaux de cette Assemblée.

Dans son allocution, il revient sur les principaux faits marquants de la saison 2025-2026. Il salue l'engagement des dirigeants, bénévoles, arbitres, éducateurs, joueurs et joueuses qui contribuent quotidiennement au développement du football sur le territoire azuréen.

Il rappelle que le District poursuit son action au service des clubs en veillant à adapter ses compétitions, à accompagner les bénévoles et à renforcer la qualité de l'encadrement et de l'arbitrage.

• BILAN DE LA SAISON 2025-2026

Avant de présenter les principaux indicateurs de la saison, le Président adresse ses félicitations aux clubs ayant obtenu une accession au niveau national ou régional.

Accessions

Les clubs ayant accédé aux championnats nationaux et régionaux sont mis à l'honneur par l'Assemblée. Le Président les félicite pour leurs performances sportives et leur souhaite pleine réussite au sein de leurs nouvelles compétitions.

Évolution des licenciés

Le Président présente ensuite l'évolution des effectifs licenciés.

Au terme de la saison 2025-2026, le District compte **28 664 licenciés**. Malgré une légère diminution des effectifs par rapport à la saison précédente, il souligne que le football azuréen demeure particulièrement dynamique grâce à l'engagement constant des clubs sur l'ensemble du territoire.

Arbitrage et discipline

Le Président présente les principaux indicateurs relatifs à l'arbitrage et à la discipline.

Au cours de la saison, **8 407 rencontres** ont été arbitrées. Les données présentées mettent en évidence une baisse du nombre d'arbitres déclarant avoir craint pour leur intégrité physique ainsi qu'une diminution des rencontres ayant donné lieu à un signalement, traduisant les effets des actions de prévention et de sensibilisation engagées par le District.

Les statistiques disciplinaires de la saison sont ensuite communiquées à l'Assemblée, qui en prend acte.

Les chiffres clés du District

Le Président présente les principaux chiffres caractérisant l'activité du District au cours de la saison 2025-2026.

Le District regroupe **106 clubs** et **28 664 licenciés**, dont **25 863 licenciés masculins** et **2 801 licenciées**. Au cours de la saison, **35 championnats** et **11 coupes** ont été organisés, représentant **8 914 rencontres**.

Le fonctionnement du District repose également sur l'engagement de **350 arbitres**, **641 éducateurs**, **130 bénévoles**, **30 commissions** et **9 salariés**, qui contribuent au bon déroulement des compétitions et à l'accompagnement des clubs.

Récompenses

L'Assemblée procède à la remise des récompenses individuelles décernées par la Fédération Française de Football, la Ligue Méditerranée de Football et le District de la Côte d'Azur de Football.

Le Président adresse ses félicitations à l'ensemble des lauréats pour leur engagement et leur contribution au développement du football azuréen.

Rétrospective de la saison

Une rétrospective en images retrace les principaux événements ayant marqué la saison sportive 2025-2026.

Les représentants des clubs prennent connaissance des actions conduites par le District tout au long de la saison, illustrant notamment les compétitions, les actions de développement, les formations et les manifestations organisées sur le territoire.

• APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIÈRE

Le Secrétaire Général rappelle que le procès-verbal de l'Assemblée Générale Financière du **29 novembre 2025**, organisée au Musée National du Sport à Nice, a été transmis aux clubs préalablement à la présente Assemblée Générale.

Aucune observation n'étant formulée, le Président soumet son approbation au vote de l'Assemblée.

Vote n°3 – Procès-verbal de l'Assemblée Générale Financière du 29 novembre 2025

Résultat : 90,2 % de votes favorables.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Financière du 29 novembre 2025 est adopté.

- **BUDGET PRÉVISIONNEL – SAISON 2026-2027**

M. HERON Camille, trésorier adjoint, présente le budget prévisionnel du District pour la saison 2026-2027.

Il précise que ce budget est établi en équilibre et permet de poursuivre les missions du District dans les domaines de l'organisation des compétitions, du développement des pratiques, de la formation et de l'accompagnement des clubs.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

Produits

Les produits prévisionnels s'élèvent à **832 950 €**, répartis de la manière suivante :

Nature des produits	Montant
----------------------------	----------------

Produits d'exploitation	822 950 €
-------------------------	-----------

Produits financiers	10 000 €
---------------------	----------

Total des produits	832 950 €
---------------------------	------------------

Les produits d'exploitation proviennent principalement des activités du District, des subventions accordées par les partenaires institutionnels ainsi que des autres produits liés au fonctionnement courant.

Charges

Les charges prévisionnelles s'élèvent également à **832 950 €**.

Nature des charges	Montant
Achats	45 500 €
Autres achats et charges externes	283 950 €
Charges salariales	359 000 €
Impôts et taxes	24 500 €
Autres charges de gestion	10 000 €
Amortissements et provisions	110 000 €
Total des charges	832 950 €

Vote n°4 – Budget prévisionnel 2026-2027

Résultat : 89,6 % de votes favorables.

Le budget prévisionnel de la saison 2026-2027 est adopté.

- **MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Le Président rappelle que les projets de modifications réglementaires ont été transmis aux clubs préalablement à l'Assemblée Générale. Il précise que ces évolutions ont été préparées par les commissions compétentes afin d'adapter les règlements du District aux évolutions fédérales, de clarifier certaines dispositions et de répondre aux besoins exprimés par les clubs.

Les différentes propositions sont présentées successivement par M. DONATI Jean-Luc, Secrétaire Général, à l'Assemblée avant d'être soumises au vote.

Bloc n°1 – Règlements Sportifs et Plan AntiViolence (PAV)

Les principales évolutions concernent la restructuration des Règlements Sportifs, la création d'un titre consacré aux pénalités, l'harmonisation de certaines dispositions relatives aux horaires des rencontres, la suppression des finales de championnats ainsi que plusieurs précisions apportées au Plan AntiViolence (PAV) afin de lever certaines ambiguïtés dans son application.

Vote n°5 – Règlements Sportifs et Plan AntiViolence

Résultat : 87,2 % de votes favorables.

Les modifications des Règlements Sportifs et du Plan AntiViolence sont adoptées.

Bloc n°2 – Championnats masculins

Les modifications concernent les règlements des compétitions Seniors, U19 à U14 et U12. Elles portent principalement sur une harmonisation de la rédaction des textes, des précisions relatives à la qualification des joueurs ainsi que diverses adaptations rendues nécessaires par l'évolution des compétitions départementales.

Vote n°6 – Championnats Seniors, U19 à U14 et U12

Résultat : 88,4 % de votes favorables.

Les modifications des règlements des championnats Seniors, U19 à U14 et U12 sont adoptées.

Bloc n°3 – Championnats féminins

Les modifications présentées concernent principalement une harmonisation des règlements ainsi que l'adaptation future des compétitions féminines afin de tenir

compte de la réforme des championnats jeunes mise en œuvre par la Ligue Méditerranée de Football.

Vote n°7 – Championnats féminins

Résultat : 88,4 % de votes favorables.

La nouvelle rédaction des règlements des championnats féminins est adoptée.

Bloc n°4 – Coupes Côte d'Azur

Les évolutions présentées concernent notamment l'organisation des Coupes Côte d'Azur, avec la suppression des prolongations dans plusieurs compétitions, l'instauration d'un tableau final dès les huitièmes de finale, la création d'une Coupe Seniors à 8 ainsi que diverses adaptations relatives aux compétitions Futsal.

Vote n°8 – Coupes Côte d'Azur

Résultat : 84,5 % de votes favorables.

Les modifications des règlements des Coupes Côte d'Azur sont adoptées.

Bloc n°5 – Football diversifié

Le Président présente les adaptations apportées aux règlements du Football diversifié, concernant principalement les compétitions Seniors Entreprise et Seniors à 8, en cohérence avec les orientations fédérales.

Vote n°9 – Football diversifié

Résultat : 87,0 % de votes favorables.

Les modifications des règlements du Football diversifié sont adoptées.

Règlement Futsal

Les évolutions portent principalement sur les modalités d'organisation du championnat, les règles de qualification des joueurs, l'application de certaines dispositions issues de la réglementation FIFA Futsal ainsi que diverses adaptations techniques.

Vote n°10 – Règlement Futsal

Résultat : 89,0 % de votes favorables.

Les modifications du règlement Futsal sont adoptées.

Règlement U13

Le règlement U13 fait l'objet d'une réécriture visant à préciser l'organisation de la compétition, les modalités de classement et le déroulement des différentes phases. Il intègre également plusieurs adaptations conformes aux recommandations de la Direction Technique Nationale.

Vote n°11 – Règlement U13

Résultat : 87,4 % de votes favorables.

Les modifications du règlement U13 sont adoptées.

Principes de nouveaux règlements

Enfin, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur le principe de création de nouveaux règlements relatifs au championnat Seniors Féminines Interdistrict ainsi qu'aux compétitions Futsal U15 et Futsal U17.

Vote n°12 – Création de nouveaux règlements

Résultat : 85,3 % de votes favorables.

Le principe de création des règlements Seniors Féminines Interdistrict, Futsal U15 et Futsal U17 est adopté.

RÉFORME DES COMPÉTITIONS FÉMININES

Intervention de M. Christophe DUPONT

Conseiller Technique Départemental – Développement et Animation des Pratiques

M. Christophe DUPONT présente le projet de réforme des compétitions féminines.

Il expose les grandes orientations de cette réforme, destinée à accompagner le développement de la pratique féminine et à adapter l'organisation des compétitions aux évolutions engagées par les instances fédérales et régionales. Il précise que les modalités définitives seront communiquées aux clubs avant le début de la saison 2026-2027.

L'Assemblée prend acte de cette présentation.

LE FOOTBALL DES ENFANTS (U6 À U13)

Poursuivant son intervention, M. Christophe DUPONT présente le projet fédéral « Le Football des Enfants », qui sera déployé progressivement entre 2026 et 2030.

Il rappelle les constats ayant conduit à la mise en œuvre de ce projet et présente les principales orientations retenues : amélioration de l'encadrement technique,

identification des fonctions structurantes au sein des clubs, renforcement de la formation des éducateurs et accompagnement progressif des clubs.

L'objectif affiché est de tendre vers le principe « Une équipe, un éducateur formé », tout en accompagnant les clubs dans cette évolution.

L'Assemblée prend acte de cette présentation.

PROJET CLUB

Dans le prolongement de son intervention, M. Christophe DUPONT présente le Projet Club.

Il rappelle que ce dispositif constitue un véritable outil de structuration des associations, permettant d'accompagner les clubs dans leur organisation, leur développement, la formation de leurs éducateurs et la fidélisation de leurs licenciés.

Le District poursuivra cet accompagnement au cours de la saison 2026-2027.

L'Assemblée prend acte de cette présentation.

DÉSIGNATION DES ARBITRES-JOUEURS

Intervention de M. Frédéric ARNAULT

M. Frédéric ARNAULT présente un état des lieux de la désignation des arbitres-joueurs.

Il rappelle que le nombre important d'arbitres exerçant également une activité de joueur nécessite une anticipation accrue des désignations. Les désistements de dernière minute entraînent régulièrement de nombreuses modifications, compliquant le travail de la Commission Départementale de l'Arbitrage et l'organisation des rencontres.

Il invite les clubs à renforcer la coordination entre leurs éducateurs, leurs arbitres et la Commission afin de limiter ces difficultés et de favoriser le bon déroulement des compétitions.

L'Assemblée prend acte de cette intervention.

INTERVENTION DE L'AMICALE DES ÉDUCATEURS DE FOOTBALL DES ALPES-MARITIMES (AEF06)

Les représentants de l'Amicale des Éducateurs de Football des Alpes-Maritimes présentent les missions de l'association ainsi que les actions conduites en faveur des éducateurs du département.

Ils présentent notamment un cursus préparatoire à la formation d'éducateur, expérimenté au cours de la saison 2026-2027. Composé de plusieurs modules, ce dispositif a pour objectif de mieux préparer les futurs éducateurs aux réalités de leur

fonction, de renforcer leurs connaissances et de les accompagner avant leur entrée en formation fédérale.

Les clubs sont invités à identifier des éducateurs volontaires afin de participer à cette expérimentation.

L'Assemblée prend acte de cette présentation.

PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Président informe les représentants des clubs que la prochaine Assemblée Générale d'hiver du District de la Côte d'Azur de Football se tiendra le **vendredi 4 décembre 2026**.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'étant soulevée, le Président remercie les représentants des clubs pour leur participation et la qualité des échanges tout au long de cette Assemblée Générale.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Alain BROCHE remercie la Ville de La Trinité, le Football Club de La Trinité, les personnalités présentes, les représentants des clubs, les bénévoles, les arbitres, les éducateurs, les membres des commissions ainsi que les salariés du District pour leur engagement au service du football azuréen.

Il prononce la clôture de l'Assemblée Générale.

La séance est levée à 13 heures.

Le Président
M. Alain BROCHE

Le Secrétaire Général
M. Jean Luc DONATI